

LETTRE de M. le PREFET relative à un nouvel examen du prix du m³ d'eau à la Montagne

Le MAIRE. - Lors de notre délibération du 22 Août dernier nous avons fixé à 44 F. 22 le prix du m³ d'eau à la Montagne. Soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle, celle-ci, sur la demande d'un groupe d'habitants de la Montagne, nous a demandé de réviser ce prix

Avant de vous soumettre à nouveau cette question, je me suis entouré de renseignements auprès des Services intéressés pour savoir si le tarif de 44 F. 22 pouvait être modifié. A cet effet le Service des Ponts & Chaussées, chargé du Contrôle m'a fait parvenir la lettre suivante:

Ponts et Chaussées

Département
de la Réunion

Service des
Ponts et Chaussées

Arrondissement
Spécial

M. C. MAISTRE

Ingénieur d'Arrondissement

N° d'ordre)
du) 3682/741^{AS}
registre)

Saint-Denis, le 6 Novembre 1958

L'INGENIEUR de l'ARRONDISSEMENT

à Monsieur le Maire de la Commune de
ST-DENIS

OBJET: Tarif de vente de l'eau à la Montagne

Monsieur le Maire,

Suite à votre communication téléphonique du 4 Octobre 1958, j'ai l'honneur de vous informer que malgré le captage d'une nouvelle source à la Montagne, il ne me semble pas possible, pour l'instant, d'envisager une modification du tarif de vente de l'eau.

En effet, les hypothèses qui ont servi de base à l'établissement de ce prix ne sont pas encore réalisées puisqu'E.E.R ne pourra pas mettre en place, avant mars 1959, la turbine qui doit fournir une partie de l'énergie nécessaire au pompage.

Cependant, cette question pourra être revue dès que les conditions normales d'exploitation seront réalisées.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération./.

L'Ingénieur des Ponts & Chaussées
Chef de l'Arrondissement Spécial
SIGNÉ/ C. MAISTRE.

D'autre part, l'Energie Electrique m'a fait parvenir la réponse suivante:

Siège Social
St-Denis - La Réunion

V/référence

13898

Monsieur le Maire

N/référence: E.0001 - LA/ML
Prix de l'eau à la Montagne

SAINT-DENIS

-:-

St-Denis, le 7 Novembre 1958

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre lettre n° 855 du 5 Novembre 1958 nous avons l'honneur de vous informer que nous ne voyons, pour l'instant, aucun élément nouveau susceptible de faire diminuer les prix de revient du mètre cube d'eau à la Montagne tels qu'ils ont été déterminés dans les annexes aux projets d'avenants que nous vous avons remis par lettre n° 12446 du 19 Juillet 1958.

Il semblerait au contraire d'après le résultat des deux premiers mois d'exploitation que le prix de revient du mètre cube d'eau sera plus élevé, dans la première année, que le prix de 44 F 22 que nous vous avons proposé et qui avait été accepté par votre Conseil Municipal.

En effet la consommation a été en moyenne pour ces deux mois de l'ordre de 170 m³ par jour alors que le prix de 44 F 22 correspond à des prévisions de l'ordre de 370 m³ par jour.

Il est toutefois rappelé que la partie du réseau comprise entre le 9ème et le 11ème Km n'est pas encore en exploitation.

Par ailleurs l'énergie nécessaire au pompage devra être empruntée au réseau général d'électricité jusqu'à la mise en service du 2ème groupe de l'usine hydroélectrique de St-Denis. Ce groupe est en cours de livraison en France et ne pourra probablement pas être mis en service avant mars.

A ce jour:

les abonnés desservis par le nouveau réseau sont au nombre de ... 185
et les demandes d'abonnements à satisfaire au nombre de 44
Le total de 229 abonnés correspond sensiblement au nombre de maisons comprises entre le début de l'agglomération et le 11ème Km, susceptibles d'être raccordées au réseau par un branchement normal.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée./.

Signé: AUBRAS.

Le MAIRE. - En définitive, il me semble que nous serons appelés à voter plutôt une augmentation qu'une diminution de tarif. En tout état de cause le maintien du prix de 44 Fr 22 paraît être, pour l'instant, une élémentaire prudence.

Mesdames, Messieurs, je vous demande donc le maintien de 44 Fr 22, le prix du m³ d'eau à la Montagne pour une année d'exercice.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Faisant suite à cette affaire je demande au Conseil s'il ne voit aucun inconvénient à ce que je demande à l'administration préfectorale de régler définitivement le litige qui l'oppose à la Commune de Saint-Denis concernant les fournitures d'eau à divers bâtiments administratifs et qui, à ce jour, ne sont pas encore payées. Il me semble que nous ne pouvons pas laisser les factures indéfiniment sans être honorées.

A l'unanimité, le Conseil se rallie à la proposition de M. GUINOT.